BILAN

MISSION DE CONSEIL

Mission décidée au titre de l'article L 121-1

# Mission d'accompagnement de la Région Réunion pour la définition d'un grand dispositif participatif

## « Se déplacer demain à La Réunion »

Floran Augagneur, Renée Aupetit et Bernard Vitry

Le 20 octobre 2022

commission nationale du débat public

.

# Table des matières


**I. La saisine : la suite du débat public Neo ..... 3**

**II. L'étude de contexte ..... 3**

1. Les enseignements de la phase préparatoire ..... 4

Premier enseignement : la diversité des publics concernés ..... 4

Deuxième enseignement : la nécessité d'un dispositif inclusif basé sur une logique d'aller vers ! 5

Troisième enseignement : la nécessité d'un socle d'information clair et accessible ..... 5

Quatrième enseignement : la nécessité d'une garantie de la prise en compte de la parole du public ..... 5

Cinquième enseignement : la sensibilité du thème de la gouvernance des mobilités ..... 6

Sixième enseignement : les questions sociales et la question de l'énergie sont au cœur du sujet 6

Septième enseignement : l'importance du thème de l'aménagement du territoire et du climat ..... 6

**III. Le droit à l'information ..... 7**

1. L'accessibilité de l'information et sa diffusion ..... 8

**IV. Les modalités de participation du public ..... 9**

1. Un dispositif pyramidal ..... 9
2. La phase 1 : Le maxi-public ..... 10

Le site internet ..... 11

Les réunions d'initiatives locales ..... 11

La caravane du débat / Tour des routes de la Réunion ..... 13

Autres modalités ..... 13

3. La phase 2 : Le mini-public ..... 14

**V. Calendrier et organisation ..... 17**

1. Étapes préparatoires ..... 17

**VI. La communication et la mobilisation ..... 18**

**VII. Le lien à la décision et aux engagements redditionnels ..... 18**

**VIII. La garantie ..... 19**

1. Un collège de garants ..... 19
2. Mission des garants ..... 19

Axe 1 : Définition de la mission des garants et nomination des garants ..... 19

Axe 2 : Restitution des garants ..... 19

**IX. Annexes ..... 20**

La lettre de saisine de la Région ..... 20

La décision de la CNDP ..... 22

La lettre de mission ..... 23

# I. La saisine : la suite du débat public Neo

Suite à la recommandation de la Commission particulière du débat public sur la Nouvelle entrée ouest de Saint-Denis (NEO), formulée dans le compte-rendu du débat publié le 28 février 2021, d'organiser des "états généraux de la mobilité", le Conseil Régional de La Réunion a saisi la CNDP par courrier du 23 Avril 2022 pour l'accompagner dans la définition du dispositif.

La mission d'accompagnement de la CNDP relève de l'art. L121-1 du code de l'environnement et ne peut porter que sur des questions relatives à la participation du public. En effet, la CNDP peut être saisie de missions visant à "émettre tous avis ou recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la participation du public". Conformément aux principes de neutralité qui régit la CNDP, les responsables de la mission ne se prononcent à aucun moment et en aucune manière sur le fond de l'objet de la participation (la mobilité), mais formulent des recommandations mieux adaptées sur les modalités de participation et d'information du public, sur le dispositif de garanties à mettre en place, ainsi que sur tout autre sujet en lien avec la participation.

Par décision de la CNDP du 4 mai 2022, la mission a été confiée à Floran Augagneur, Renée Aupetit, Bernard Vitry. La lettre de mission prévoit un accompagnement afin de répondre aux questions suivantes : "comment informer et mobiliser le public ? Quelles modalités de participation sont les plus adaptées pour ce dispositif ? Comment le piloter et comment apporter des garanties au public ? Le cas échéant, quel mandat pour les garant.e.s ? Quels engagements redditionnels du commanditaire ? Toutes les questions concernant la conception et la mise en œuvre de ce dispositif de participation sont susceptibles d'être abordées dans le cadre de cette mission."

# II. L'étude de contexte

Lors du débat public sur NEO, qui s'est tenu du 15 septembre au 31 décembre 2020, le public avait fait part de ses difficultés pour se déplacer à La Réunion, difficultés qui dépassent le périmètre géographique et les objectifs du projet NEO et qui figurent également dans les conclusions d'autres procédures organisées ou garanties par la CNDP sur le territoire. De nombreuses propositions avaient alors été formulées pour répondre à la situation et la volonté de débattre des grandes orientations en termes de mobilités. La recommandation d'organiser des "états généraux de la mobilité" est issue de cette demande du public pour qu'il puisse débattre de ces enjeux et apporter des réponses coordonnées et formulées collectivement à l'échelle de toute l'île sur l'avenir de la mobilité. Il s'agit donc de concevoir un dispositif participatif adapté et innovant pour y répondre.

Comme pour toute conception de dispositif participatif, les responsables de la mission ont conduit une phase préparatoire d'analyse de contexte et de rencontres avec les parties prenantes afin de :

- clarifier les attentes et les conditions de réussite de ce dispositif participatif
- recueillir les disponibilités, notamment institutionnelles, pour participer à l'organisation de modalités et au relais de l'information
- informer sur la tenue de cette démarche et associer plus largement à sa conception

Nous remercions les représentants des organismes et associations suivantes qui nous ont reçus et consacré du temps :
*Mairie de l'Etang Salé - CESER - DEAL - Fédération des acteurs de la solidarité océan indien - Mairie de Bras-Panon - CIREST - Secrétariat général des hauts - SREPEN. Mairie de St Denis - Administration Conseil départemental - Mairie de Petite-Île - Association des Maires - Mairie des Avirons - ATD Quart Monde - FNAUT - Secrétariat général des hauts - UDAF - AD2R (Association développement rural Réunion) - Mairie de Salazie, CIVIS, TCO, CAsud, M. Maunier, CINOR, SEMITTEL, SMTR, association vélovie974. FAS OI, Conseil départemental, JB4, Shifters de La Réunion, et beaucoup d'autres, etc.*

Un webinaire d'échanges, avec les personnes rencontrées lors de l'étude de contexte ainsi que des citoyennes et citoyens de La Réunion, sur la proposition de la mission.

Webinaire du 29 septembre 2022

La nécessité de trouver des solutions collectives aux problèmes de mobilité et d'organiser ce dispositif participatif sont très favorablement accueillis par les acteurs rencontrés. Nombre d'entre eux souhaitent s'engager dans le dispositif en fonction des moyens dont ils disposent et après clarification des objectifs visés, des outils utilisés, de la restitution des données et de l'engagement redditionnel du maître d'ouvrage. Ils sont globalement favorables à la mise à disposition de moyens utiles à la réussite de ce dispositif.

Cette attente des états généraux nécessite que soient précisés et annoncés publiquement par le décideur en amont du lancement :

- les modalités de la consultation citoyenne qui devront être inclusives : "attention à ne pas intéresser ceux qui le sont déjà, éviter les déceptions : encore des paroles et pas d'aboutissement des projets…le public a déjà été échaudé… ne pas recommencer avec une action de communication…"
- le dispositif de garantie et de restitution ;
- la prise en compte de la parole du public, l'engagement redditionnel : il est indispensable que le décideur précise en amont du dispositif comment la parole du public sera prise en compte dans la décision finale.

## 1. Les enseignements de la phase préparatoire

### Premier enseignement : la diversité des publics concernés

Tout le monde sur l'île est concerné par les enjeux de mobilité. Le constat de la difficulté générale de circuler est partagé. De plus, les transports représentent le poste de dépense le plus lourd pour de nombreux ménages réunionnais, utilisant des véhicules particuliers mais ce concernement touche différemment les publics en fonction des situations sociales et géographiques.

- **Les jeunes :** puisqu'il s'agit d'enjeux de long terme, les publics jeunes sont particulièrement concernés par l'évolution des mobilités, mais les enjeux se posent différemment en fonction des catégories socio-professionnelles et géographiques des publics jeunes, il n'y a pas de public jeune homogène.
- **Les personnes âgées** sont aussi particulièrement concernées par les enjeux de mobilité. Certaines d'entre elles ne peuvent pas ou ne souhaitent plus utiliser la voiture, il y a donc un enjeu important de maintien du lien social et d'autonomie.
- **Les personnes à mobilité réduite** ont des besoins de déplacement qui nécessitent des véhicules et/ou des équipements adaptés. L'offre des transports en commun reste limitée pour ces publics.

- **Les habitants des hauts et mi-pentes** éloignés des circuits primaires de transports, des administrations et des pôles économiques.
- **Les usagers des transports en commun**, dont les transports scolaires, constituent un public "captif" qui utilise ce mode de transport "parce qu'il ne peut pas faire autrement". Malgré le développement des TCSP sur des portions de route, la circulation des bus reste compliquée en dehors de ces voies dédiées. Ces transports subissant les mêmes contraintes - ralentissements, bouchons - que les autres usagers de la route, leur attractivité est faible.
- **Les professionnels de la route** (ambulanciers, taxiteurs, transporteurs) dont l'activité et la rentabilité économiques sont directement liées aux conditions de circulation.
- **Les usagers de la route** pour tous déplacements du quotidien (déplacement domicile/travail, courses, loisirs, etc.)
- **Les utilisateurs des deux-roues** constituent un public à part qui emprunte un mode de transport rapide, en particulier depuis que la remontée des files est tolérée, mais reste dangereuse.
- **Les cyclistes** dont les motifs de déplacement sont multiples : sportifs, de loisir, professionnels (se rendre au travail et/ou outil de transport pour l'activité professionnelle, comme certains coursiers et livreurs en zone urbaine).
- **Les piétons** par choix ou faute de moyen de transport ou pour le dernier kilomètre" des usagers des transports en commun.
- Les **employeurs** et **administrations** qui participent à la régulation des mobilités.

## Deuxième enseignement : la nécessité d'un dispositif inclusif basé sur une logique d'aller vers !

Afin de toucher les publics concernés dans leur grande diversité, le dispositif doit permettre d'aller au-delà de la participation spontanée et de recueillir la parole des personnes souvent éloignées de la décision et des dispositifs classiques.

Au-delà des enjeux de mobilisation (voir partie consacrée), le dispositif devra reposer sur une logique de "aller vers" : aller dans les hauts, aller dans toutes les communes, dans les quartiers, aller où le public est déjà présent, afin de recueillir au mieux sa parole. Cela implique un dispositif très mobile, qui cible des lieux stratégiques et ne se limite pas à la participation en ligne.

La logique "d'aller vers" est largement sollicitée par les interlocuteurs, qui pourraient mettre à disposition des moyens pour y parvenir (salles, matériels, personnels à former).

## Troisième enseignement : la nécessité d'un socle d'information clair et accessible

Une information transparente, complète, facilement compréhensible (non jargonnante) et accessible (présentée de façon claire et attractive et diffusée largement) par tous, est indispensable à la participation du public.

## Quatrième enseignement : la nécessité d'une garantie de la prise en compte de la parole du public

Les personnes rencontrées ont insisté sur la nécessité d'une garantie indépendante de l'organisateur.

Pour éviter la défiance envers le dispositif et la crainte de sa non-utilité ("énième débat", "arrêtez de vendre du vent"), le lien à la décision devra également être clarifié et annoncé publiquement en amont du dispositif : Quel lien à la décision ? Quel engagement ? Comment seront pris en compte les résultats ?

## Cinquième enseignement : la sensibilité du thème de la gouvernance des mobilités

Un des enseignements de l'étude de contexte est l'importance de la coordination, de l'articulation et la définition d'une vision de long terme de la gouvernance des mobilités. Cette question est régulièrement soulevée dans les débats et concertations, elle pose quelques difficultés Ce point mériterait d'être discuté.
Le fonctionnement du syndicat mixte des transports de La Réunion (SMTR), sa complexité et son histoire le rendent difficilement compréhensible. Il est indispensable de consacrer un dispositif d'information à ce thème (son rôle, sa légitimité, son fonctionnement…).

## Sixième enseignement : les questions sociales et la question de l'énergie sont au cœur du sujet

Au-delà des questions d'infrastructures ou de modalités de déplacements, les EGM doivent aborder les sujets clés sur les questions sociales au sens large et la question de l'énergie en particulier.

Les questions sociales sont régulièrement soulevées car les inégalités sociales sont exacerbées par les difficultés de mobilité. Par exemple, le prix des billets, les amplitudes horaires, etc. Les prix de l'énergie vont augmenter, la question des mobilités est intrinsèquement liée à la question sociale. Bien qu'encadrés, les prix de l'électricité risquent également de subir des hausses dans les prochaines années. La décarbonisation à La Réunion prévue à court terme devrait inciter à des modifications dans les usages et les modes de vie.

## Septième enseignement : l'importance du thème de l'aménagement du territoire et du climat

L'évolution des mobilités à La Réunion est aussi dépendante de l'aménagement du territoire. Cette thématique doit faire partie du champ du débat lors des EGM. De plus, la question des mobilités est aussi étroitement liée à celle du climat. Une vision à court et moyen terme de la mobilité ne peut être envisagée qu'à travers le prisme du changement climatique. L'abandon imposé des énergies fossiles et les changements climatiques subis nécessitent des alternatives de déplacement tenant compte de ces critères. L'information du public doit inclure ces dimensions.

# III. Le droit à l'information

Il serait opportun, pour répondre à un des enseignements de l'étude de contexte, de constituer un socle d'informations organisé sous forme de fiches thématiques. Chaque fiche serait présentée de manière synthétique et factuelle **en apportant des réponses aux questions suivantes :**

- **Historique des transports en commun à la Réunion** depuis le chemin de fer : arrêt du petit train, construction des routes et conséquences sur la circulation (effet d'appel d'air toujours plus de voitures), premiers transports en commun (car courant d'air), cabotage s'il a existé… Comment en est-on arrivé à une "crise de la mobilité" à La Réunion ? Quelles sont les causes de ces bouchons ?

- **Les solutions existantes :** quels sont les différents moyens possibles pour se déplacer ? Quels moyens pour fluidifier la circulation ? Comment réduire le trafic de manière juste et efficace ? La réduction de l'offre réduit-elle la demande ?

- **Véhicules à moteurs :** quels sont les chiffres et comment ont-ils évolué à La Réunion ? Les temps de déplacements ont-ils été réduits avec l'augmentation du volume de voiture et de la qualité des routes ? Le taux d'équipement des ménages réunionnais en voitures particulières est inférieur à celui de la métropole, il serait intéressant de faire une projection d'un rattrapage pour savoir combien de voitures supplémentaires il faudrait importer et ce que cela représenterait en kilomètres si elles étaient en même temps sur la route, pare-choc contre pare-choc. Quelle projection si la Réunion avait le même taux de véhicules ? Combien coûte l'utilisation d'une voiture (hors achat) ?

- **Compétences :** Qui est compétent sur quoi ? Quelle déclinaison par bassin de mobilité Comment la gouvernance est-elle organisée ? Quid de la sécurité routière ? de l'entretien des routes nationales, départementales, chemins communaux, des sentiers piétonniers… ? Qui est compétent pour développer les modes doux (plan vélo pour déplacements travail) ?

- **L'état des projets sur le territoire :** où en sont tous les projets de mobilité toutes modalités confondues : abandonnés, en cours et à venir ? Combien de temps entre un projet et sa réalisation ? Quelles sont les étapes ? Quels sont les budgets affectés ou fléchés à la mobilité (hors NRL) pour la construction, l'entretien des routes et les ouvrages d'art ?

- **Santé, environnement et climat :** quels sont les chiffres et les enjeux ? Les taux de pollution dus aux différents modes de transport ? Quel taux de pollution dû aux embouteillages ? Quel est l'impact du trafic sur la qualité de l'air (une carte pourrait présenter ces impacts en fonction des différentes heures de trafic sur les grands axes routiers) ? Quid de toutes les informations concernant les objectifs climat : comment les objectifs de La Réunion en termes de climat et comment la politique de mobilité participe à l'atteinte de ces objectifs ?

- **Aménagement du territoire :** L'aménagement du territoire a-t-il un impact sur la qualité des déplacements ? Quels sont les enjeux et les priorités ? Quels sont les outils de planification ? Comment sont-ils déclinés par bassin de mobilités ? Quels sont les projets en cours à l'échelle régionale, dans chaque EPCI ? Qu'est-ce qui est prévu pour limiter les voitures en ville et quelles sont les options pour l'avenir ? Qu'est-il prévu pour la sécurisation des cheminements piétons, les accès à l'école (pédibus) ?

- **Financement :** comment sont financés les projets de mobilité ? Quelles sont les recettes ? Comment sont articulées les compétences avec l'obtention des financements ?

- **Prospective / études :** Qu'est-il possible de "gagner" grâce à une amélioration de la mobilité ? Du temps, des économies, de la qualité de vie, etc. ? Comment réduire les trajets et/ou leur fréquence ?

**Dans ce dossier d'information, l'organisateur devra par ailleurs préciser :**

- la présentation de l'origine et de l'objectif des EGM
- les attentes de l'organisateur vis-à-vis de la participation du public
- les engagements redditionnels, c'est-à-dire la manière dont sera prise en compte la parole du public

## 1. L'accessibilité de l'information et sa diffusion

L'étude de contexte a montré la diversité des enjeux et des thèmes à traiter, leurs technicités et la complexité d'une mise en œuvre territoriale. Pour rendre accessible et compréhensible ces informations par le public non spécialiste, différents outils et supports devraient être envisagés :

- Le socle d'information, en plus des dossiers et études sur le sujet qui seraient consultables à partir du site internet, pourrait prendre la forme d'un "cahier des déplacements et des transports" composé des fiches thématiques. Chaque fiche serait d'un format court, et, en fonction des thématiques, pourrait être présentée sous forme de planches d'infographies réalisées avec des spécialistes de la vulgarisation (par exemple les fiches faites dans le cadre de la mission de la CNDP pour le Conseil national de l'alimentation) ;

- des capsules vidéo présentant les informations thématiques, diffusables sur le site Internet, dans les bus équipés de lecteurs vidéo, sur les réseaux sociaux, dans les événements organisés dans le cadre des EGM. Un film de présentation générale des EGM reprenant toutes les fiches thématiques devrait être réalisé et servirait de support aux événements (aux Réunions Initiatives Locales -RIL- par exemple).

Toute l'information doit figurer sur le site internet afin qu'elle puisse être téléchargée facilement.

***Suggestion :*** *un "comité citoyen", déjà organisé tel que les personnes consultées dans l'élaboration de cette mission, pourrait utilement donner son avis sur le dossier d'information, sa complétude, son accessibilité (sans jargon), etc. avant sa publication et sa diffusion.*

# IV. Les modalités de participation du public

Dès la lettre de saisine de la CNDP, il a été envisagé un dispositif en deux phases :

- une phase 1 de “diagnostic” permettant de faire le tour des arguments et des propositions du public
- une phase 2 de “propositions” permettant la formulation de réponses de long terme aux enjeux de la mobilité

Il est rapidement apparu qu’une méthode de type pyramidal était alors particulièrement adaptée.

## 1. Un dispositif pyramidal

Après des échanges avec le commanditaire, les parties prenantes, et le public, il est apparu nécessaire que le dispositif permette :

- une participation très large du public, associant tous les Réunionnais ;
- Que le débat soit conclusif, aboutisse à des propositions claires, réalisables et ayant un impact sur le quotidien des personnes ;
- un dispositif organisé en deux phases, une phase diagnostic : faisons le tour des propositions et une phase de formulation de scénarios.

Un dispositif pyramidal ou progressif est alors apparu comme particulièrement adapté aux attentes (voir la note d'éclairage de la CNDP sur le retour d’expérience de 16 ans d’usage des mini-publics).
Ce dispositif repose sur deux familles différentes de modalités de participation du public :

- celle dite “maxi-public”, c’est-à-dire une modalité permettant de toucher un public plus large et diversifié et de faire le tour des arguments et des propositions sur le sujet soumis au débat ;
- et une famille dite de “mini-public”, c’est-à-dire se concentrant sur un groupe restreint et sélectionné (par tirage au sort généralement, mais pas exclusivement) de personnes (la composition peut être hybride) qui travaillent sur un temps donné. Cette délibération (qui peut être sur plusieurs semaines voire plusieurs mois) permet au mini-public d’entrer en détails et en profondeur sur les sujets et d’appliquer des méthodes permettant d’aboutir à des conclusions claires et précises. Il est recommandé pour fluidifier le lien à la décision que des représentants élus de diverses assemblées soient associés à la délibération (Sénat, Assemblée nationale, Région, Conseil départemental, EPCI, Mairies etc).

Ce type de dispositif mixte est progressif car il articule les deux modalités -“maxi” et “mini-public”- en s’assurant que le travail de la première phase nourrisse la deuxième et constitue sa base de travail. En général, le “mini-public” délibère à partir des enseignements et propositions issus de la première phase pour en extraire des priorités, les hiérarchiser, les préciser ou les amender.

Les modalités proposées se dérouleront sur deux phases consécutives :

- Une première phase de “maxi-public” reposant sur quatre principaux dispositifs : une caravane pour faire le tour des routes de la Réunion, des RIL (Réunion d’Initiative Locale), réunions publiques organisées et le site internet. Ces dispositifs pourraient être accompagnés de modalités en partenariat avec les radios et chaînes TV locales suivant l’exemple du débat public sur la NEO de Saint-Denis. A l’issue de cette phase, les garants exploiteront les données et feront la restitution servant de base de travail à la phase 2.

- Une deuxième phase de “mini-public”. Cette assemblée citoyenne aura vocation à définir des objectifs coordonnés et à les décliner en propositions concrètes et scénarios en fonction des bassins de mobilité.

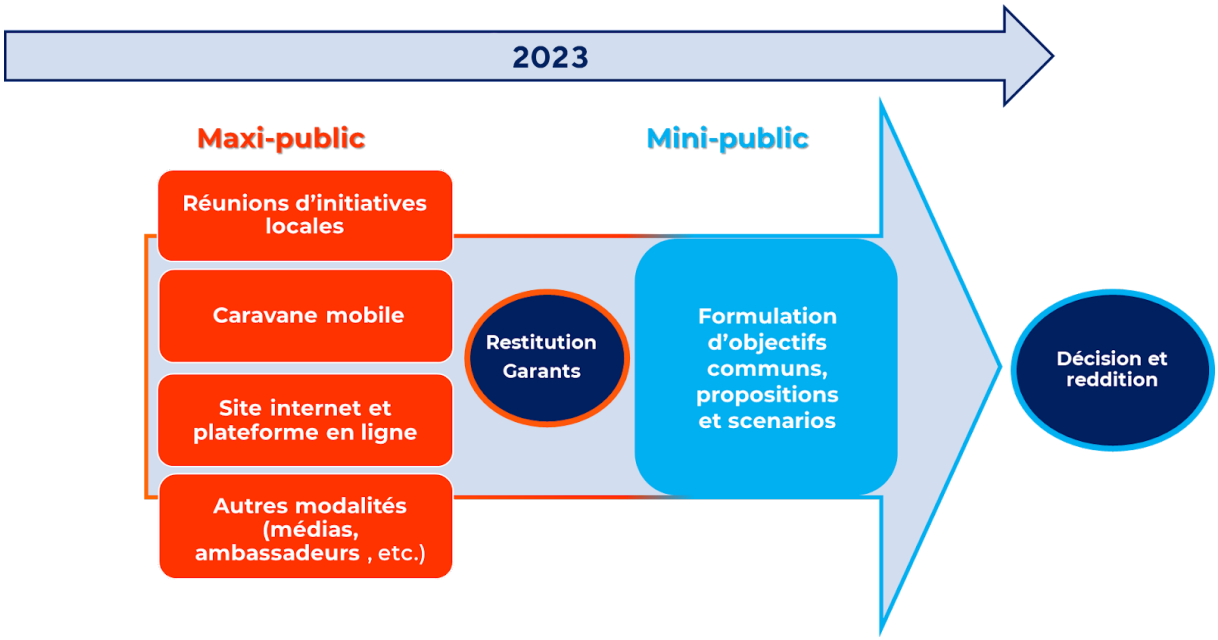


## 2. La phase 1 : Le maxi-public

La phase maxi-public s’articulera autour de quatre modalités phares : les RIL, des réunions publiques, le site internet et le Tour des routes de la Réunion. Ces modalités pourront être complétées avec des événements en partenariat : média, ambassadeurs, etc.

Un questionnaire permettant de guider le public dans la formulation de son point de vue, pourrait être utilisé indistinctement pour chaque modalité ci-dessus (sur le site internet, lors des débats mobiles à la rencontre du public, et pour les RIL afin de guider les débats).

**Les questions pourraient être les suivantes :**

1. **Comment vous déplacez-vous en général ?**
2. **Quelles sont les difficultés que vous rencontrez pour vous déplacer ?**
3. **Quels sont les modes de déplacements qui devraient se développer ? Pourquoi ?**
4. **À l'inverse, quels sont les modes de déplacements à réduire et pourquoi ?**
5. **Est-il possible de réduire les fréquences (se déplacer moins) et les distances (faire des trajets plus courts) de déplacements ? Accepteriez-vous de moins vous déplacer et dans quelles conditions ?**
6. **Est-ce qu’il y a des déplacements que vous aimeriez faire mais que vous ne faites pas ? Pour quelles raisons ?**
7. **À quelles conditions accepteriez-vous de changer les façons de vous déplacer ? Qu’est-ce qui pourrait motiver les personnes à changer les habitudes ?**
8. **Quels doivent être selon vous les principaux objectifs et priorités de la politique de déplacement et pourquoi (la vitesse, la sécurité, la pollution, la justice sociale, etc.) ?**
9. **Avez-vous d’autres suggestions à faire ? Souhaitez-vous ajouter autre chose ?**

## Le site internet

### Objectifs : s'informer, échanger, recueillir les données, les avis et propositions

Un site internet dédié aux EGM aura vocation à être la vitrine de ce dispositif. Il devra contenir l'ensemble des informations liées aux EGM, que ce soit l'information concernant les moyens de participer que l'information thématique, c'est-à-dire :

- Une vidéo de l'organisateur présentant les EGM, invitant le public à participer et présentant les engagements concernant la prise en compte de la parole du public ;
- une plateforme de débat en ligne pour permettre au public de participer via le site internet. Elle devra permettre l'échange délibératif entre participants (et ne pas se contenter de recueillir les avis de manière juxtaposée) ;
- Un espace réservé au recueil des différentes contributions (de type cahier d 'acteurs) ;
- Le questionnaire, utilisé notamment dans le cadre du Tour des routes de La Réunion, sera accessible sur le site pour celles et ceux qui souhaitent y répondre ;
- Un dispositif de "question/réponse" avec un engagement de l'organisateur (ou des garants si la question leur est adressée) de répondre à toute personne sous une quinzaine de jours ;
- Un dispositif de réponses aux questionnaires (les neuf questions)
- le calendrier des évènements (réunions publiques, ateliers d'experts et de professionnels, autres), la durée de la consultation, la localisation des RIL prévues, lieux et horaires de passage de la caravane…
- Les comptes rendus des réunions d'initiatives locales seront mis en ligne et consultables sur le site du débat ;
- Un espace pour l'expression et/ou l'interpellation des garants.

## Les réunions d'initiatives locales

### Objectifs :

- Multiplier les événements sur tout le territoire tout en maîtrisant les coûts
- Permettre à toute personne ou collectif de participer à l'organisation du débat
- Toucher et recueillir les points de vue d'un public plus large

### Description

Cet outil consiste à offrir la possibilité à toute personne ou collectif (habitant.e.s, associations, collectivités territoriales, syndicats d'entreprises, élu.e.s etc.) d'organiser un événement, public ou non, de leur propre initiative. Utilisé à plusieurs reprises par la CNDP (débat public sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie en 2018, débat public sur le Plan stratégique national de la politique agricole commune en 2020, dans l'accompagnement du Conseil national de l'alimentation en 2022), cette modalité avait également été proposée par la CNDP pour le Grand débat national en 2019. Grâce à ces expériences, un savoir-faire a été développé pour cette modalité, notamment en termes de méthodes d'accompagnement dans l'organisation et dans la restitution des échanges.

### ☑ Mise en œuvre

Un “Kit de débat“ sera mis à disposition de tous et toutes sur le site des EGM. Il permettra de guider l'organisation, l’animation et la restitution de la RIL. Les réunions signalées à l'organisateur seront référencées sur le site du débat, ce qui permettra une visualisation cartographique des événements prévus et il sera mentionné si la réunion est ouverte ou non.

La RIL peut suivre les questions du questionnaire pour animer le débat (lancer la discussion) ou poser une autre question ou proposer un autre thème en lien avec la mobilité.

Les RIL peuvent prendre d’autres formes que des réunions classiques, par exemple, l’échange peut être organisé à l’occasion d’un pique-nique (PIL) ou tout autres occasions, en présentiel ou en distanciel.

Une personne coté organisateur devra avoir la charge de cette modalité :

- un numéro de téléphone devra être communiqué au public pour répondre aux questions concernant les RIL ;
- Réceptionner les comptes-rendus de RIL
- Si les compte-rendu de RIL sont publiés en ligne sur le site il faut que la personne veille à retirer les noms (RGPD)
- Si les RIL sont recensées sur le site, la personne doit les répertorier et les mettre en ligne

Une communication spécifique sur les RIL et la logique du dispositif est importante pour permettre à toute personne de prendre part à l’organisation. Par ailleurs, il sera utile de mobiliser les réseaux actuels (élus, associations, conseils citoyens, etc.) pour l’organisation de RIL.

La présence des garants n’est pas indispensable. Si les personnes à l’initiative d’une RIL souhaitent la présence d’un garant, elles devront les contacter à travers l’espace réservé sur le site internet.

Concernant les kits d’accompagnement et de restitution, les exemples seront pris du débat public sur la politique agricole commune ou de la mission de la CNDP auprès du Conseil national d’alimentation. La partie informative du Kit sera composée des mêmes éléments d’informations mis à disposition sur le site internet.

Quant à la restitution des résultats (via le kit) des RIL, elle sera communiquée aux garant.e.s. Le kit présente de manière claire et simple comment faire la restitution.

Cette modalité rencontre l'intérêt des personnes rencontrées lors de l’étude de contexte, sous réserve d’expliquer son utilisation. **Il sera alors opportun d’organiser, avant les EGM, une rencontre avec les parlementaires, les maires et les élu.e.s de la Région pour leur présenter ce dispositif**. Différents groupes constitués et associations devraient également être mobilisés pour organiser des RIL. Des rencontres leur présentant la modalité pourront être organisées.

Dans un objectif d’inclusion et afin de toucher des publics “éloignés”, **plusieurs réseaux devraient être sollicités** pour l’organisation de RIL :

- solliciter les missions locales, le CRAJEP…, les écoliers, collégiens et lycéens en sollicitant les chefs d’établissement et/ou le rectorat ;
- solliciter les clubs du troisième âge et associations lors d’évènements organisés comme la semaine bleue ;
- les usagers des transports en commun (Car jaune, Kar’Ouest, Alterneo, Kar la vil, Estival Car sud, Citalis ect.) ;
- le public en difficulté (qui ne peut se déplacer sans un minimum de solidarité) par le biais des C.C.A.S et autres associations intervenant dans les quartiers à travers leurs actions d’animation (cf. ATD 1⁄4 monde avec leurs actions dans les bibliothèques de rue, dans les ateliers thématiques… FAS OI, autres…) ;
- les conseils de développement, conférences territoriales…
- les conseils citoyens des quartiers prioritaires, les conseils d’action sociale,
- les C.C.A.S

Ce dispositif est le moins coûteux du point de vue budgétaire. Pour la partie kit d’information, le dossier d’information et toute autre synthèse et infographie préparées pour la concertation pourront être utilisés

dans le kit de débat. Ce dispositif demande plutôt une implication et la présence de ressources humaines en mesure de suivre la mise en place des RIL et une communication présentant la démarche.

## La caravane du débat / Tour des routes de la Réunion

Un dispositif mobile qui sillonnerait les territoires sera un moyen efficace de toucher de manière spontanée différents publics. Les intercommunalités pourraient être mobilisées pour participer à l'organisation de ce dispositif et pour diffuser des infos (bus, fourgons, ressources humaines, flyers, questionnaires ou vidéos …).

**Objectif :** recueillir la parole de tous les publics via un dispositif mobile

Un questionnaire ouvert pourrait être pensé avec les garants afin de faciliter la prise de parole du public et la restitution.

Le dispositif aurait vocation à se rendre dans des lieux variés.
Il pourrait se rendre dans les lieux suivant :

- les écoles, collèges et lycées ;
- Les clubs séniors ;
- les places publiques ;
- les marchés forains ;
- les centres commerciaux ;
- les maisons de quartiers ;
- les lieux de pique-niques ;
- les événements prévus pendant la période des EGM (événements sportifs, musicaux, culturels, etc.)

## Autres modalités

### Ambassadeurs

Il serait opportun de prévoir un dispositif de type "ambassadeurs" inspiré de la démarche utilisée au cours du débat sur la NEO à Saint-Denis en 2020. Il s'agit de se reposer sur des citoyennes et citoyens volontaires, qui pourraient être formés par l'organisateur. Leurs missions seraient de mobiliser son environnement proche et son réseau (travail, quartier, relations,etc.), d'organiser des RIL, de transmettre l'information sur la tenue de ces EGM et sur les moyens d'y participer.

### Médias

Des événements co-organisés avec des médias locaux, radio et télévision, pourraient être envisagés sur le modèle des émissions organisées lors du débat public sur NEO. Ce type d'événements présente de nombreux avantages notamment pour faire entrer le débat dans la sphère publique et toucher un public très large.

***À l'issue de la première phase, les garants exploiteront l'ensemble des données pour restituer l'ensemble des arguments et propositions du public. Cette restitution sera rendue publique et servira de base de travail pour la phase 2.***

## 3. La phase 2 : Le mini-public

***Les modalités de cette étape et la composition du mini-public et son mandat feront l'objet d'une note ultérieure après consultation plus large***

**Une seule assemblée** citoyenne devrait être mise en place pour tout le territoire. Au-delà des questions de moyens qui devront être engagés et qui seraient plus lourds dans le cas de l'organisation de plusieurs assemblées, une seule assemblée est préférable pour répondre à l'objectif de cohérence et de coordination. En revanche, l'organisation du travail du mini-public peut permettre, après définition collective des grands principes et orientations à l'échelle de l'île, des **délibérations en sous-groupes** pour les décliner par bassin de mobilité.

### Déroulé possible :

*1ère phase - Formation*

*2ème phase - Délibération*

*3ème phase – Élaboration de scénarios*

3 rencontres en plénière :

- formation
- formulation des objectifs
- réponses aux questions

1 rencontre en sous-groupes par bassin :

- établissement d'un scénario par bassin déclinant les objectifs

1 dernière rencontre en plénière :

- coordination et conclusion

**Composition :** l'assemblée citoyenne devrait être composée principalement par tirage au sort (sur différentes listes INSEE, téléphones, etc.). Elle pourrait être complétée par d'autres modes de sélection (via des associations d'aides aux publics en situations de précarité par exemple). De plus, quelques élus pourraient utilement être associés à la délibération du mini-public.

# V. Calendrier et organisation

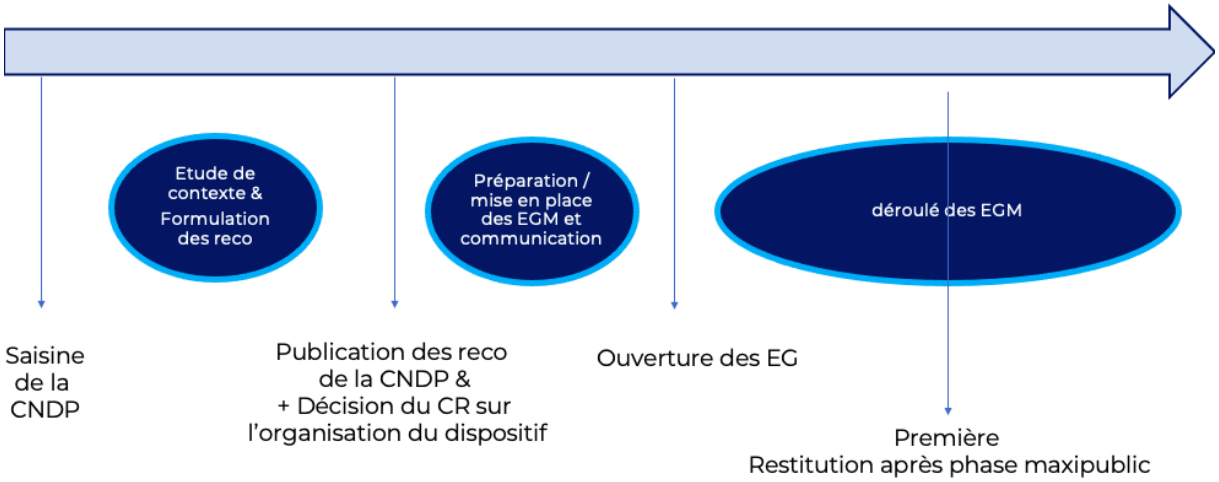


## 1. Étapes préparatoires

Avant le lancement des Etats généraux, l'organisateur devra s'assurer de la participation à l'organisation de certaines collectivités à la modalité mobile (Caravane/Tour des routes de la Réunion). Les différents partenaires devront alors être réunis pour évaluer les ressources humaines et matérielles et connaître le niveau d'engagement et de participation.

Ce préalable nous semble très important. Pour cette raison, nous recommandons fortement que l'organisateur rencontre, dès que possible, les représentants des différentes collectivités (Conseil départemental, EPCI, mairie).

Ces rencontres ont également pour objectif de présenter le dispositif, outils et supports.

Il serait également opportun de :

1. Organiser les formations des volontaires (ambassadeurs, relais, etc.) afin qu'ils s'approprient le kit et les techniques d'animation et de restitution ;
2. prévoir une communication en amont des EGM : l'annonce des modalités retenues et une conférence de presse pour l'ouverture ;

# VI. La communication et la mobilisation

Comme dans toute démarche participative, la mobilisation des publics (pour la première phase) est un enjeu fondamental. Il est indispensable de prévoir une phase de mobilisation des publics en amont du démarrage des EGM avec des appels à participer de l'organisateur.

La mobilisation devra s'effectuer à travers :

- les réseaux sociaux, les associations,
- la presse et les médias audiovisuels,
- l'affichage
- le portage politique,
- etc.

La logique "d'aller vers" est une condition de la réussite de ces EGM. Certaines communes ont des élus à la citoyenneté qu'il serait opportun d'associer pour la stratégie de mobilisation.

# VII. Le lien à la décision et aux engagements redditionnels

Un **lien à la décision claire** et **des engagements précis pouvant être tenus** par le décideur est indispensable à la crédibilité des démarches participatives.

Les engagements du Conseil Régional devront être définis et annoncés en amont des EGM. L'organisateur devrait à minima répondre à toutes les questions posées au cours de la démarche (par exemple via un système questions/réponses en ligne) et **répondre aux conclusions du mini-public et au bilan des garants** en publiant un document final à l'issue de la démarche.

D'autres engagements redditionnels peuvent être pris de la part de l'organisateur, par exemple :

- que le Conseil régional débatte de chaque proposition finale,
- que les propositions soient communiquées aux autorités compétentes,
- l'engagement d'en voter un nombre minimum défini à l'avance,
- l'engagement que toute proposition refusée sera remplacée par une autre permettant d'atteindre le même objectif, ou d'expliquer les raisons du refus.
- etc.

Les réponses de l'organisateur pourraient être traduites dans un texte commun avec d'autres collectivités locales, communes, EPCI, autres partenaires (feuille de route) présentant les objectifs, à moyen et à long terme, de la politique des déplacements de demain (quels modes ? Quelles infrastructures ? Quels stationnements et parkings relais ? Quels financements ? Quels délais ? etc…). Ce texte pourrait identifier les financements potentiels et les échéances.

# VIII. La garantie

Afin de mettre en place les conditions de la confiance indispensable au succès de la démarche, un dispositif de garantie doit être installé.

## 1. Un collège de garants

Les garant.e.s devront exercer leur mission en toute indépendance du commanditaire. Compte-tenu de l'importance de la mission, un collège de plusieurs garant.e.s serait opportun. Il pourrait être composé de tous les garants et les garantes inscrit.e.s sur la liste des garants de la CNDP à La Réunion.

Eléments d'organisation entre les garants et l'organisateur
Bien que la démarche se déroule en dehors de toute procédure du code de l'environnement, il pourrait être envisagé un passage en plénière de la CNDP afin de formaliser les décisions qui seront prises concernant l'organisation du dispositif par le Conseil Régional. Un comité d'organisation pourrait être constitué avec le maître d'ouvrage et le collège des garants (et d'autres membres : des citoyens tirés au sort, des membres du mini-publics, des élus EPCI, etc.). Sa mission serait de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route et de l'adapter en fonction des évolutions observées au cours de la consultation.

## 2. Mission des garants

La mission des garants serait alors articulée autour de deux axes pour :

- garantir la mise en place du dispositif tel qu'il aura été défini et annoncé
- être accessible à toute personne qui souhaite les contacter
- adapter le dispositif en fonction de son déroulé
- être présents si besoin à des événements publics
- exploiter les données et restituer la parole du public

### Axe 1 : Définition de la mission des garants et nomination des garants

Afin que la mission des garants soit clairement définie, une lettre de mission publique devra leur être adressée par l'organisateur précisant les éléments suivants :

- les garant.e.s assurent leur mission en toute indépendance
- les garant.e.s doivent être accessibles à toute personne qui souhaite les contacter
- les garants veillent au respect des principes de la CNDP et à la mise en place des modalités décidées et annoncées concernant l'organisation de la démarche
- les garant.e.s peuvent en lien avec l'organisateur adapter le dispositif en fonction de son déroulé
- les garant.e.s ont accès à toutes les données, ils sont responsables de leur exploitation et de la restitution
- les garant.e.s établiront un rapport final de leur mission qui sera rendu public.

### Axe 2 : Restitution des garants

Une double restitution de la parole du public devrait être effectuée de la part des garants :

- à la fin de la phase maxi-public à partir de l'ensemble des données issues de toutes les modalités mises en œuvre pour le recueil de la parole (RIL, plateforme numérique, du questionnaire, contributions…);
- à la fin de toute la démarche pour les conclusions.

# IX. Annexes

## La lettre de saisine de la Région

REGION REUNION
www.regionreunion.com



*Sainte-Clotilde, le* 23/04/2022

**Commission Nationale du Débat Public**
**Madame la Présidente**
**244 Boulevard Saint Germain**
**75007 PARIS**

*D2022/3915*

*Votre identifiant Région : 61134*
*(A rappeler dans toutes vos correspondances)*

*Affaire suivie par : Nelly LAURET*
*Mél : nelly.lauret@cr-reunion.fr*
*Tel : 0262 48 28 90*

N/REF : D2022/3915/DGAGCTD/DTD/NL

OBJET : Etats Généraux de la Mobilité - Saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

Madame la Présidente,

Le bilan du débat public de la Nouvelle Entrée Ouest (NEO), qui s'est tenu du 15 septembre au 31 décembre 2020, a proposé l'organisation d'une consultation citoyenne sur les questions de mobilité à La Réunion, bien au-delà du périmètre de la seule NEO, à savoir sur l'ensemble de l'île, ceci dans le cadre de l'organisation « d'États Généraux de la Mobilité ».

Afin d'impulser cette démarche citoyenne, la Commission Permanente de la Région Réunion, réunie en séance du 22 avril 2022, a validé :

- les premiers grands objectifs attendus de tels États Généraux de la Mobilité,
- le principe de saisine de la CNDP, afin de s'appuyer sur son expérience dans l'organisation puis la conduite de ce grand débat sur les mobilités.

Ainsi, au titre de l'article L121-1 du code de l'Environnement, je me permets de solliciter votre Commission, afin d'accompagner la Région Réunion pour la définition puis la mise en œuvre d'un dispositif de consultation adapté à ces États Généraux de la Mobilité.

A ce titre, les premiers objectifs retenus par la Région pour l'organisation de cette démarche citoyenne sont les suivants :

1. Établir un diagnostic sur les besoins/les attentes de mobilité des Réunionnais, fondé sur une concertation citoyenne et institutionnelle élargie ;

2. Cette consultation visera à :

   - améliorer la connaissance par le public des enjeux liés à la mobilité ;
   - améliorer la connaissance par les collectivités des attentes des Réunionnais sur les enjeux de mobilité.

3. Les États Généraux seront structurés selon 4 micro-régions (Est, Nord, Ouest et Sud) ;

4. Ils devront permettre d'alimenter efficacement l'établissement des futurs documents de planification en matière de Déplacements de la Région, mais aussi de ses partenaires et notamment la révision du SAR (valant SRIT et PRI), tout en garantissant la sécurité juridique de cette révision par une indépendance entre les États Généraux et les processus de concertation liés à la révision du SAR ;

CONSEIL RÉGIONAL, Avenue René Cassin Moufia, BP 67190, 97801 SAINT-DENIS CEDEX 9
Tél : 0262 48 70 00 – Mèl : region.reunion@cr-reunion.fr

5. En termes de périmètre, les États Généraux devront permettre d'explorer tous les champs de la mobilité et non uniquement les mobilités de compétence régionale ;

6. En conséquence du précédent point, la préparation de ces États Généraux sera réalisée en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels et notamment les EPCI.

Il est ainsi proposé que le bilan des États Généraux de la mobilité, en sus des bilans en cours sur les différents documents d'orientation, puisse alimenter la nouvelle feuille de route de la Région en matière de mobilité à 10-15 ans (Plan Régional des Transports, Schéma Directeur du Réseau Régional de Transport Guidé – RRTG, alimentant la révision du SAR sur la partie transports, routes, mobilités).

Sur le plan organisationnel, une démarche se déroulant en 2 phases apparaît pertinente en première approche, selon le principe suivant :

- Phase 1 - diagnostic autour des mobilités et de présentation des enjeux de mobilité/transport ;

Un point d'étape sera fait à l'issue de la phase 1 afin de déterminer sous quel angle impulser la phase 2.

- Phase 2 - restitution et de propositions/d'orientations issues du diagnostic établi en phase 1.

En termes de planning prévisionnel, il est prévu que la phase 1 se déroule au second semestre 2022 et la phase 2 au premier semestre 2023.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente

Signé électroniquement par :
Huguette BELLO
Date de signature : 23/04/2022
Qualité : PRESIDENCE

CONSEIL RÉGIONAL, Avenue René Cassin Moufia, BP 67190, 97801 SAINT-DENIS CEDEX 9
Tél : 0262 48 70 00 – Mèl : region.reunion@cr-reunion.fr

SÉANCE DU 4 MAI 2022

DECISION N° 2022 / 62 / EG MOBILITE LA REUNION / 1
ETATS GENERAUX DE LA MOBILITE A LA REUNION (974)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu le courrier et le dossier annexé du 23 avril 2022 de Mme Huguette BELLO, Présidente de la Région REUNION, sollicitant un avis méthodologique de la CNDP sur le fondement de l'article L.121-1, relatif à la définition puis au suivi de la mise en œuvre d'un dispositif de concertation du public sur la mobilité à LA REUNION,

Considérant

La recommandation de la Commission particulière du débat public portant sur le projet « Nouvelle entrée ouest » de Saint-Denis d'organiser des états généraux de la mobilité à l'échelle de toute La Réunion,

après en avoir délibéré,

décide :

**Article 1 :** M. Floran AUGAGNEUR, Mme Renée AUPETIT et M. Bernard VITRY sont chargés d'émettre un avis à caractère méthodologique relatif à la définition d'un dispositif de concertation du public sur la mobilité à LA REUNION.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente

Chantal JOUANNO

LA PRÉSIDENTE

Paris, le 09 mai 2022

Madame, Messieurs

Lors de sa séance plénière du 4 mai 2022, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignés, suite à une saisine par courrier du 23 avril 2022 de la Région Réunion, pour émettre un avis et des recommandations à caractère méthodologique dans le cadre de la démarche participative envisagée par le conseil régional de La Réunion : les « Etats généraux de la mobilité ».

L'intervention de la CNDP sur cette démarche a été décidée **en application de l'article L.121-1** du Code de l'environnement. Comme l'indique cet article, la CNDP peut se saisir, y compris à la demande d'acteurs extérieurs, de missions visant à *« émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la participation du public »*. Suite à la saisine du Conseil régional de La Réunion et compte-tenu de l'intérêt des enjeux participatifs de ce dossier, les membres de la Commission ont décidé de vous confier cette mission. Par cette lettre, la CNDP précise le périmètre de cette mission, que je vous remercie d'avoir acceptée, pour vous aider dans l'exercice de vos fonctions.

***Rappel du contexte et demande du conseil régional de La Réunion***

Lors du débat public sur la Nouvelle entrée ouest (Neo) de Saint-Denis, le public avait exprimé ses difficultés pour se déplacer à la Réunion, difficultés qui dépassent le périmètre géographique et les objectifs du projet Neo. De nombreuses propositions avaient alors été formulées par le public pour répondre à la situation, et la volonté de débattre des grandes orientations en termes de mobilité avait été exprimée. Le compte-rendu du débat public Neo, publié en février 2021, avait alors recommandé l'organisation d'un grand dispositif participatif pour que le public puisse débattre de ces enjeux et apporter des réponses collectives et coordonnées à l'échelle de toute l'île sur l'avenir de la mobilité.

Le Conseil régional de La Réunion a donc décidé de donner une suite favorable à cette recommandation et souhaite l'accompagnement de la CNDP. Le Conseil régional de la Réunion est l'organisateur de ce dispositif. Il en a l'entière responsabilité dans la mesure où celui-ci ne relève pas d'une obligation prévue par le code de l'environnement. La CNDP est donc sollicitée pour l'accompagner dans

Floran AUGAGNEUR
Renée AUPETIT
Bernard VITRY

Chargé.e.s de délivrer un avis méthodologique – Etats généraux de la mobilité à La Réunion

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T +33 (0)1 44 49 85 55 – garant@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

la définition de ce dispositif : comment informer et mobiliser le public ? Quelles modalités de participation du public sont les plus adaptées pour ce dispositif ? Comment le piloter et comment apporter des garanties au public ? Le cas échéant, quel mandat pour les garant.e.s ? Quels engagements redditionnels du commanditaire ? Toutes les questions concernant la conception et la mise en œuvre de ce dispositif de participation du public sont susceptibles d'être abordées dans le cadre de votre mission.

L'avis méthodologique et les recommandations, que vous avez la charge de formuler, devront proposer des réponses à ces questions afin d'orienter l'organisateur au mieux dans l'élaboration de cette démarche et que cette dernière rencontre les valeurs et principes de la CNDP, notamment les principes d'indépendance, de neutralité, de transparence, d'égalité de traitement, d'argumentation et d'inclusion.

Cet avis méthodologique sera rendu **public** conformément aux pratiques de la CNDP. Il peut être publié en plusieurs étapes. Il devrait formuler des recommandations sur les modalités de participation du public, les modalités d'information du public et de garanties du dispositif.

- ***Les modalités de participation du public***

Vous formulerez une proposition d'architecture de modalités et d'outils conçues sur mesure pour répondre aux objectifs de cette démarche. Ces modalités devront être parfaitement inclusives et permettre la participation des publics les plus variés. Vous identifierez également **comment mobiliser** les différents publics et formulerez des recommandations permettant une participation effective.

- ***Les modalités d'Information du public***

La qualité de l'information apportée au public devra retenir toute votre attention. Dans tous les cas, il sera nécessaire de recommander à l'organisateur de produire un socle d'informations présentant les éléments clés et les enjeux de manière simple et accessible pour le public. Vos recommandations pourront également porter sur les meilleurs moyens et outils pour une bonne diffusion de ces informations.

- ***Les garanties du dispositif***

Comme pour toute démarche de participation du public, un tiers neutre vis-à-vis du sujet traité et indépendant du commendataire doit veiller au respect des « règles du jeux » (transparence de l'information, restitution, reddition des comptes, etc.) et des principes de la participation.

Certaines de vos recommandations porteront donc sur le système de garantie le plus adapté pour cette démarche. Vous proposerez à l'organisateur un rôle précis pour ce système de garanties pour à minima veiller au respect des principes de la participation et restituer la parole du public.

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T +33 (0)1 44 49 85 55 – chantal.jouanno@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

***L'étude de contexte***

Pour mener à bien cette mission, il vous faudra avant tout **analyser le contexte local**, les questions qui font débat et les positions des différents acteurs locaux. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés, afin de recueillir avec précision les attentes des acteurs du territoires et du public, les outils les plus adaptés aux usages, les exigences en termes de garanties, la disponibilité des partenaires institutionnels de la région, etc. Cette phase d'échanges avec les différents acteurs et publics concernés doit vous permettre d'**identifier les conditions de la légitimation de ce dispositif pour formuler à l'organisateur les recommandations les plus adaptées à la réussite de cette démarche.**

***Calendrier***

La Région Réunion envisage un dispositif en deux temps, un premier temps de débat autour des enjeux de mobilité et un deuxième temps orienté vers la formulation de propositions. Selon ce calendrier, le dispositif se déroulerait entre le **second semestre 2022 et le premier semestre 2023**. Compte-tenu du calendrier envisagé, il est probable qu'une première étape de votre avis, contenant les modalités d'information, de participation et de garanties que vous proposerez, doive être rendu pendant l'hiver austral. Vous préciserez le calendrier de votre mission avec les organisateurs lors de vos premiers échanges.

Vous remerciant pour votre engagement, je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Chantal JOUANNO

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T +33 (0)1 44 49 85 55 – chantal.jouanno@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr